Réf. Farde e-Assemblées : 2706952

N° OJ : **60**

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Subside 2026.- Asbl La mission locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville.- Montant : 565.000,00 EUR (article 85109/33202 du budget ordinaire 2026).- Montant : 25.000,00 EUR (article 85109/52252 du budget extraordinaire 2026).- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner l'asbl "La mission locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville" (numéro d'entreprise BE 0445 088 557) en 2026;

Considérant qu'un montant de 565.000,00 EUR est prévu à l'article 85109/33202 du budget ordinaire de 2026;

Considérant qu'un montant de 25.000,00 EUR est prévu au budget extraordinaire de 2025 à l'article 85109/52252;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "La mission locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville" fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : La Convention 2026 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "La mission locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville" (numéro d'entreprise BE 0445 088 557) est adoptée

Annexes :

Convention FR 2026 - ASBL Mission Locale pour l'Emploi de Bruxelles-Ville (Consultable au Secrétariat des Assemblées)